

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°81-272 du 5 Septembre 1981

chargeant le Camarade VILON-GUEZO Romain,
Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de
l'intérim du Président de la République
pour compter du 7 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
notamment son article 64,

VU le décret N°80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 64 de la Loi Fondamen-
tale, le Camarade VILON-GUEZO Romain, Premier Vice-Président du
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assu-
rera l'intérim du Président de la République pendant la période
de congé du Chef de l'Etat qui court du Lundi 7 au Dimanche 20
Septembre 1981.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CC du PRPB 4 - ANR 6 - CPC 6 - IGE et ses
Sections 4 - SGG 4 - SPD 2 - Ministères 22 - Cab.Mil. du PR 2 -
DPE-DAGL-INSAE 6 - BN-UNB-FASJEP 6 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
JORPB 1